

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de l'Homme et humanités

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Avec un intitulé de mention large, la licence *Arts du spectacle* de l'Université de Franche-Comté, dispensée sur le site de Besançon, est une formation qui traite d'un seul domaine puisqu'en l'absence d'études cinématographiques et audiovisuelles, elle est consacrée à l'étude du théâtre, avec une ouverture sur d'autres formes de spectacle vivant.

Cette formation permet d'acquérir une connaissance approfondie du théâtre français ainsi que des théâtres européens et extraeuropéens (Asie, Afrique, Amérique latine). Le croisement de connaissances et de compétences (historiques, esthétiques, dramaturgiques, scéniques, relatives aux politiques culturelles et aux métiers du spectacle vivant) lui permet de couvrir les domaines attendus d'une licence en Arts du spectacle parcours Théâtre, grâce à l'intervention d'artistes du spectacle vivant et de responsables de l'environnement culturel régional (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Franche Comté, scène nationale de Montbéliard, notamment).

Une spécialisation originale dans les formes théâtrales extra-européennes autorise cette formation à revendiquer une inscription unique dans la région, et rare au niveau national, dans le champ de l'ethnoscénologie. La formation vise à donner accès aux métiers du spectacle vivant (animation et médiation théâtrale, administration, production, relations publiques, enseignement artistique) et à permettre une poursuite d'études en master, notamment le master *LAHTEM (Lettres, arts, humanités et théâtres du monde)* qui approfondit la spécialisation dans les théâtres et cultures du monde.

L'attractivité de la licence *Arts du spectacle* est régionale. Les effectifs sont peu nombreux mais stables, du fait du rayonnement local de la formation et de ses partenariats avec les structures régionales de formation, de production et de diffusion du spectacle vivant. La formation accueille une quarantaine d'inscrits pédagogiques en L1 en moyenne, une vingtaine d'inscrits pédagogiques en L2 et en L3 en moyenne. Environ quatorze étudiants (de 9 à 18) valident la licence *Arts du spectacle*, ce qui laisse apparaître une érosion des effectifs de la première à la troisième année, malgré l'arrivée en L2 et L3 d'étudiants venant notamment de la licence de *Lettres*, ainsi qu'une faiblesse relative des taux de réussite.

Synthèse de l'évaluation

La tripartition équilibrée du cursus d'études entre enseignements théoriques (certains étant mutualisés avec la licence de *Lettres*), enseignements techniques pratiques (ouverts à de nombreux domaines d'expression artistique) et enseignements professionnels est de nature à ouvrir à cette formation les débouchés scientifiques et professionnels identifiés. Cependant, étant donné le fort ancrage de la formation dans les apprentissages théoriques, une initiation à la recherche pourrait apparaître en L3. Par ailleurs les enseignements professionnalisants requis par les métiers visés sont à développer. Ils ne concernent actuellement que l'histoire des politiques culturelles et la présentation du métier de chargé de production.

L'encadrement pédagogique pluridisciplinaire et la participation aux enseignements de professionnels du spectacle vivant et d'intervenants artistiques de grande qualité sont un atout de la formation et fondent sa légitimité. L'équipe pédagogique apporte beaucoup de soin à la constitution d'un socle de connaissances académiques et pratiques dans le domaine des théâtres du monde et au suivi personnalisé des étudiants rendu possible par des effectifs modérés.

L'absence de conseil de perfectionnement et le décalage entre la spécialisation dans le champ de l'ethnoscénologie et la nature des emplois visés laissent apparaître un certain flottement dans le pilotage et dans le positionnement de la formation, accentué par le manque de données dans la construction du dossier, largement incomplet. En dehors d'échanges informels (entre enseignants et entre enseignants et étudiants) et de réunions pédagogiques limitées aux enseignants, il n'est pas fait mention de dispositifs permettant l'évaluation et l'évolution périodique de la formation, qui associeraient notamment des professionnels intervenants ou des partenaires de la formation.

Points forts :

- Les contenus diversifiés de l'offre disciplinaire (théâtre français / théâtres européens / extra-européens), l'approche concrète de la notion de culture et d'identité dans les arts par l'ethnoscénologie qui repose sur un socle solide d'enseignements théoriques et fondamentaux dispensés par une équipe d'enseignants experts.
- L'ouverture sur l'interdisciplinarité à l'intérieur des arts de la scène (danse, cirque, arts de la rue, performance) et entre le théâtre et les autres arts (littérature, beaux-arts, musique), tant dans les enseignements théoriques que pratiques.

Points faibles :

- L'absence ou la faible importance d'enseignements professionnalisants liés aux métiers visés (droit et économie du spectacle vivant, pédagogie et didactique de la transmission théâtrale) et l'absence de reconnaissance des stages dans l'architecture de la formation.
- Le pilotage de la formation et l'autoévaluation (trop générale, ne présentant pas assez de détails circonstanciés ni d'analyse des points forts et des points faibles) manquent de structuration et ne sont pas intégrés à une démarche d'évolution continue de la formation en ce qui concerne le suivi pédagogique des étudiants, les modalités d'évaluation, l'aide à la réussite, l'encadrement des projets ou le suivi des stages.
- Un manque de données qualitatives et quantitatives dans la constitution du dossier (mobilité et échanges internationaux, missions et lieux de stages, partenariats institutionnels, adossement à la recherche, suivi des diplômés).

Recommandations :

- La licence *Arts du spectacle* est une formation dont les atouts (pluri-et interdisciplinarité, discipline en prise sur le milieu professionnel du spectacle vivant, grande qualité de l'équipe enseignante, originalité de l'ouverture sur les théâtres du monde) pourraient être consolidés par une meilleure prise en compte de la réussite des étudiants, du devenir professionnel des diplômés ainsi que de la nécessité du pilotage et de l'autoévaluation, dans l'objectif de l'adapter à l'évolution du secteur professionnel du spectacle vivant et à ses mutations.
- Le renforcement d'enseignements professionnalisants peu représentés devrait permettre à la formation de viser pleinement les débouchés professionnels annoncés dans la fiche RNCP.
- La mise en place d'un conseil de perfectionnement et la prise en compte des indicateurs de qualité (taux de réussite et d'insertion professionnelle notamment) ne pourraient qu'améliorer la démarche de pilotage et l'autoévaluation continue de la formation.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif des enseignements vise à l'analyse des œuvres dramatiques françaises et étrangères, à la pratique et à la comparaison des modes d'expression artistique, à l'approche concrète de la notion de culture et d'identité dans les arts, tout en offrant une ouverture en semestre 6 (S6) à la danse et aux arts visuels. La formation revendique une inscription dans le domaine de l'ethnoscénologie qui fait sa spécificité et son unicité en région Franche-Comté.</p> <p>Le cursus d'étude repose sur l'articulation d'enseignements théoriques, patrimoniaux et fondamentaux (unité d'enseignement 1 (UE1)), d'enseignements pratiques et techniques sous forme d'ateliers (UE2), d'enseignements visant à une initiation aux politiques culturelles, arts de la scène et métiers du spectacle (UE3). Une articulation est pensée entre les enseignements théoriques et pratiques (« Les cours de pratique théâtrales correspondent aux cours théoriques donnés dans le semestre. Par exemple un cours sur le théâtre chinois sera suivi d'un cours pratique d'initiation à l'opéra de Pékin »).</p> <p>La place des UE transversales et professionnalisantes (langues, TICE, projet</p>
---	---

	<p>professionnel) est peu renseignée dans le dossier et semble à renforcer.</p> <p>Les connaissances et compétences en droit, économie, administration et production du spectacle vivant sont également attendues de manière plus importante. On note l'absence d'enseignements de pédagogie de la transmission théâtrale et de didactique. Une relative inadéquation apparaît donc entre la formation prodiguée et certains secteurs d'activités ou types d'emplois accessibles mentionnés dans la fiche RNCP : les métiers de l'enseignement (professeur d'art dramatique dans la fonction publique territoriale ou intervenant en milieu scolaire), ceux de l'administration du spectacle.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Au sein de l'établissement, la formation mutualise des enseignements avec la licence de Lettres. Des passerelles sont envisagées avec la licence de Musicologie. La formation bénéficie de partenariats solides avec les établissements de formation (Conservatoire à rayonnement régional de Besançon) et les institutions et structures de spectacle vivant de la région (Direction régionale des affaires culturelles, Centre dramatique national de Besançon, MA Scène nationale de Montbéliard, etc.). Elle bénéficie également de la participation aux enseignements de professionnels qualifiés du secteur du spectacle vivant. Elle apparaît toutefois comme « isolée » car on ne perçoit pas à la lecture du dossier les liens entretenus avec le master Lettres, Arts, Humanités et Théâtres du Monde (LAHTHEM) de la même université, ni avec les structures de recherche de la discipline dans l'établissement. Le même isolement apparaît dans le décalage entre la spécialisation des enseignements liés aux théâtres du monde d'une part, et les objectifs d'insertion professionnelle locale liés à l'encadrement artistique, à la médiation ou à l'animation culturelle d'autre part.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Solide, spécialisée et qualifiée, l'équipe pédagogique pilotée par un maître de conférences (MCF) témoigne d'une grande complémentarité des compétences et des spécialités scientifiques. Elle se compose de 3 titulaires dans la discipline (2 MCF et 1 professeur (PR) ainsi que de 5 enseignants chercheurs de disciplines connexes (2 PR de littérature comparée, 1 PR et 1 MCF de Langues et littératures anciennes, 1 PR de Littérature française) auxquels s'ajoutent un PAST, environ 20 intervenants professionnels (comédiens, dramaturges, metteurs en scène, plasticiens, musiciens, scénographes, régisseurs, etc.), et 11 enseignants (d'autres établissements ou doctorants de l'établissement). Si l'autoévaluation insiste sur le sous-encadrement statutaire disciplinaire, une bonne adéquation des compétences pédagogiques associées à la formation à ses objectifs est néanmoins à souligner.</p> <p>Le dossier ne détaille pas l'encadrement pédagogique de cette équipe et peu d'informations sont communiquées sur la structuration du pilotage de la formation (Quelle implication des différents intervenants ? Quelle place réservée aux étudiants ? Quelles sont les modalités de fonctionnement ?). Ces données gagneraient à être précisées. Les effectifs d'étudiants réduits et certaines remarques notées dans l'autoévaluation laissent apparaître un suivi pédagogique personnalisé.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le tableau récapitulatif des effectifs présente 5 années (2010-2014) avec des effectifs variables en L1 mais qui n'ont jamais été inférieurs à 29 étudiants. Le nombre d'abandons en L1 est minime. En revanche le taux de réussite et de poursuite en L2 est bas (moins de 50 % de l'effectif de L1). L'arrivée en L3 d'étudiants issus d'autres formations que la L2 correspondante renforce notablement les effectifs de la dernière année qui représentent de 9 à 21 étudiants selon les années et en moyenne ne dépassent pas 50 % des effectifs de L1.</p> <p>Il est impossible d'évaluer ou d'analyser le rayonnement de cette formation ainsi que la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle des diplômés car les données manquent au dossier, même si l'autoévaluation indique que l'insertion est bonne et qu'elle est un souci constant de l'équipe pédagogique.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche n'est pas majeure en licence. Pour autant, les informations et les liens sur les séminaires, conférences et autres manifestations scientifiques liées aux différentes activités des enseignants-chercheurs, notamment au sein du master LAHTHEM, pourraient apparaître en ouverture, au même titre que celle qui est offerte au monde professionnel (« Politiques culturelles, arts de la scène</p>

	<p>et métiers du spectacle »).</p> <p>L'absence de méthodologie de la recherche est légitime dans le cadre de la licence. Pourtant, étant donné le fort ancrage théorique de la formation, une initiation à la recherche serait attendue en L3 (notamment en S6, UE5 « Théâtres du monde et anthropologie ») afin de sensibiliser les étudiants à une poursuite d'études possible en master ou simplement pour commencer à les familiariser aux démarches et méthodes de la recherche dans le domaine des arts. La structure des enseignements ne permet pas en l'état d'observer les passerelles qui doivent exister entre cette formation et le master LAHTHEM.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'autoévaluation assure que les stages et rendus artistiques des enseignements techniques et pratiques, « rendus artistiques », qui en soi sont professionnalisants pour les métiers du spectacle et de la scène permettent une bonne professionnalisation. Néanmoins, en l'absence de toute donnée concernant l'insertion professionnelle, celle-ci ne peut être appréciée.</p> <p>Il est mentionné que les étudiants doivent présenter un projet professionnel en fin de parcours (L3) mais le dossier donne très peu de détails sur la mise en place du Projet Professionnel Personnel au sein de l'établissement et sur son articulation avec la licence Arts du spectacle.</p> <p>Une présentation des métiers existe dès le S1 (UE3 « Politiques culturelles, arts de la scène et métiers du spectacle ») et se poursuit tout au long de la licence. Les enseignants en charge de cette UE sont des acteurs du monde professionnel. De même, les enseignants responsables d'ateliers pratiques (UE2) sont souvent des artistes intervenant dans les structures régionales. Les liens avec l'environnement socio-économique et culturel régional apparaissent donc au travers des enseignements théoriques et pratiques.</p> <p>La fiche RNCP de la formation indique dans la liste des activités visées par le diplôme, les domaines de l'enseignement et de l'animation théâtrale. Or aucun enseignement de type didactique, encadrement pédagogique ou animation scolaire n'est mis en place au sein de la formation. Il y a sur ce point une non concordance entre la formation, les éléments de compétences acquis et le référentiel d'emploi.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Des stages ou activités en entreprise optionnels sont proposés à partir du S2 et possibles à chaque semestre, selon le tableau des UE. Leur durée n'est pas précisée. Les informations manquent sur le nombre d'étudiants ayant effectué un stage à chaque semestre ainsi que sur les lieux et les missions de ces stages. De plus, cette mention de stage disparaît totalement dans l'Annexe descriptive au diplôme et ne fait donc pas l'objet de l'attribution d'ECTS. Si l'autoévaluation mentionne « de nombreux partenariats avec les structures locales », ceux-ci ne sont ni dénombrés, ni qualifiés.</p> <p>Les "rendus artistiques" des ateliers mériteraient d'être détaillés: existe-t-il des prestations scéniques de restitution? Sont-elles publiques? Comment se déroulent les évaluations des ateliers pratiques? Les étudiants produisent-ils des spectacles en fin d'année? On ne trouve pas de réponses à ces questions dans le dossier.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'ouverture internationale est réalisée dans les programmes de la formation (initiation aux théâtres européens et extra-européens et aux problématiques de l'interculturalité). Sont ainsi abordés les théâtres d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe du Nord, le théâtre américain, balinais, le théâtre-danse au Japon, en Andalousie, etc. Le projet de formation repose donc dans ses contenus autour de l'international et des théâtres du monde, et pour ses fondements théoriques sur la spécificité de l'ethnoscénologie.</p> <p>Toutefois, aucun détail n'est communiqué concernant la mobilité internationale des étudiants, les partenariats internationaux ou les éventuelles délocalisations des enseignements à l'étranger. L'autoévaluation donne une note de 3/3 au critère de « mobilité externe » indiquant une « mobilité des étudiants tant en Europe qu'à l'international particulièrement favorisée », sans ne donner aucun exemple, ni aucune analyse chiffrée ou qualitative.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le dossier ne fournit pas suffisamment d'éléments pour analyser ces questions.</p> <p>Les modalités de recrutement n'apparaissent que dans la fiche RNCP sans autre précision : après un parcours de formation initiale ou continue, par VES, VAE ou VAP. La formation accueille des étudiants issus de réorientation professionnelle ou de reprise d'études, mais aucun chiffre ni aucune analyse ne sont présentés.</p> <p>Un système de tutorat est mis en place pour l'accueil et l'orientation des étudiants sans davantage de précision. Le tutorat devrait être renforcé numériquement, selon le rédacteur de l'autoévaluation, dans la prochaine maquette. La réorientation des étudiants en cours de cursus est effectuée par l'équipe pédagogique. La réorientation et les passerelles existent mais ne sont pas décrites.</p> <p>Une transversalité (entre licences) existe avec les lettres (UE mutualisées) et un souhait est exprimé de l'étendre à la musicologie ou aux arts plastiques, mais il n'existe pas de mobilité d'une licence à l'autre. Cependant, Le nombre important d'étudiants rejoignant la formation en L2 et L3 permet de conclure à l'efficacité des dispositifs de réorientation et de passerelles.</p> <p>La comparaison des effectifs de L1 et du nombre de diplômés en L3 (moins de la moitié) conduit à préconiser l'amélioration des dispositifs favorisant la réussite des étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation se fait en présentiel et contrôle continu, conformément aux contraintes d'une formation en arts (associant les enseignements et projets pratiques aux enseignements théoriques), avec possibilité de dispense de contrôle continu (DCC). Les usages du numérique dans la formation ne sont pas spécifiés mais il est précisé que les pratiques numériques sont intégrées aux nouveaux programmes.</p> <p>Le dossier ne présente malheureusement aucune analyse concernant ces points. On ignore par exemple si l'appréhension des théâtres du monde trouve une application par le biais des ressources audiovisuelles ou si les ateliers pratiques font appel à la création numérique ou audiovisuelle.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les enseignements théoriques, pratiques et professionnels sont soumis à évaluation sous le régime principal du contrôle continu, avec possibilité de dispense pour les étudiants salariés. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation dont la ou les notes sont comprises entre 0 et 20, la note de 10/20 permettant la validation. L'évaluation des acquis d'apprentissage des disciplines techniques et/ou pratiques (notamment ateliers) ne fait l'objet d'aucune description spécifique.</p> <p>La composition et les modalités de fonctionnement des jurys d'examen ainsi que les modalités de délivrance du diplôme ne sont pas indiquées dans le dossier.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le supplément au diplôme est délivré de manière systématique. Il renseigne de manière détaillée le contenu du diplôme, donne les intitulés des 6 semestres, les exigences du programme et l'organisation des études.</p> <p>Les compétences transversales et le suivi de leur acquisition sont mentionnés mais non détaillés dans la fiche RNCP : en informatique, l'objectif de niveau est le C2i-niveau 1, en langue vivante il n'est pas fait mention d'objectifs de certification.</p> <p>Aucune mention n'est faite d'un guide de compétences, d'un passeport pour l'avenir ou d'un support qui pourrait apporter une visibilité sur le suivi de l'acquisition des connaissances.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Cet item n'est pas renseigné.</p> <p>Le tableau portant sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude est quasiment vide (une seule année renseignée, 2011-2012, avec seulement 8 réponses).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement ni de procédures d'évaluation et de révision du programme impliquant les parties prenantes de la formation (équipe pédagogique, étudiants, professionnels et institutions partenaires de la formation, personnalités extérieures représentant les professions du spectacle vivant). Aucune mention n'est faite de commissions paritaires, de rencontres collectives</p>

	<p>enseignants-étudiants.</p> <p>Un dispositif plus important et plus représentatif que celui des réunions de l'équipe pédagogique est souhaitable pour le contrôle et l'amélioration de la qualité de la formation.</p>
--	--

Observations de l'établissement

Observations

Intitulé de la formation : **Licence Arts du spectacle**

Nous remercions les experts HCERES pour leurs suggestions et recommandations, que nous prenons dès à présent en compte en les intégrant à la future maquette de la formation 2017-2021.

* Nous allons donc intégrer, comme suggéré dans le rapport de l'HCERES, une unité d' « Initiation à la recherche » ainsi qu'une autre intitulée « Actualité de la recherche ». Cette dernière existait déjà de façon informelle, mais se constituera de différentes interventions au sein desquelles la présence des étudiants sera obligatoire : réception d'artistes autour de leur travail, colloques, séminaires, journées d'études...

* Nous allons également mieux valoriser les stages au sein de la maquette. Actuellement sur l'ensemble de la licence, les stages sont présents mais optionnels du S2 au S6 (comptant pour 1 UE de 6 ECTS). Dans la future maquette nous proposerons 2 stages obligatoires (12 ECTS) avec la possibilité de faire 4 stages sur les 5 semestres (soit 24 ECTS). Actuellement les élèves effectuent de nombreux stages et nous effectuons un suivi individuel. Mais nous allons, dès l'année prochaine, effectuer un suivi statistique des lieux (partenaires) et des contenus de stage, pour mieux effectuer le suivi et mieux appréhender l'insertion professionnelle de nos étudiants.

* En ce qui touche à l'international, nous avons de très nombreux accords ERASMUS mais surtout AIU (accord inter universitaire) en Arts du spectacle : avec le Portugal (Porto), le Brésil (2 à Rio de Janeiro, 1 à Belo Horizonte, 1 à Bahia), le Mexique (Guadalajara), le Sénégal (Dakar), le Burkina Faso (Ouagadougou), Le Canada (Quebec), Taïwan, la Chine (Wuhan), l'Argentine (Buenos-Aires). Nous recevons environ 5 étudiants par an (licence Master) et envoyons au moins 8 étudiants par an à l'étranger.

* Cette précision sur l'international permet de clarifier la question des débouchés soulevée dans le rapport. En effet, les étudiants ayant une grande mobilité à l'international et recevant une bonne formation autour des théâtres du monde sont par la suite très aptes pour travailler à l'étranger : soit dans des structures culturelles locales (nous avons plusieurs cas d'élèves partis à l'étranger en AIU qui ensuite trouvent des débouchés sur place) soit dans le cadre des relations diplomatiques de la France à l'étranger (stagiaire dans des structures liées à l'Institut Français ou au MAE).

* Les débouchés à l'international sont bien en lien avec la licence et le master tournés vers les théâtre et cultures du monde. Cette connaissance aujourd'hui, dans notre monde globalisé, des pratiques actuelles des scènes du monde permet d'être plus compétent et créatif localement en ce qui concerne les débouchés locaux que nous avons mentionnés dans l'auto-évaluation.

* Au sujet du numérique : nous développons depuis plusieurs années un atelier pratique spécifique autour du lien entre théâtre et cinéma. Nous souhaitons mettre en place pour 2017-21, un approfondissement de cette pratique autour des Arts plastiques-audiovisuel-arts de la scène grâce à notre partenariat avec l'ISBA (Ecole

des Beaux Arts de Besançon). Par ailleurs, tous les cours s'effectuent avec l'apport du numérique (film-vidéo-photos-etc.), ce qui est indispensable quand nous traitons d'Arts vivants et particulièrement à l'International.

* Nous mettrons enfin en place dès l'année prochaine un conseil de perfectionnement avec 2 étudiants élus, 2 représentants extérieurs, (1 partenaire institutionnel et un artiste) et au moins 2 enseignants titulaires.

Fait à Besançon, le 30 juin 2016



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, reading "Jacques Bahi". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jacques" and the last name "Bahi" clearly distinguishable.

Jacques Bahi